



SEMINAIRE ELUS

La gestion des déchets horizon 2025

21 avril 2022



Sommaire

1. Pourquoi faut-il faire évoluer nos pratiques en termes de gestion des déchets ?
2. La Redevance Incitative, qu'est-ce que c'est ?
3. Le calendrier détaillé d'un projet ambitieux qui va traverser le mandat
4. A court terme, l'enquête de création du fichier des redevables
5. Un élément essentiel de communication : la distribution des bacs par les communes avec l'appui du SYMCTOM
6. Questions, réponses ...

1. Pourquoi faut-il faire évoluer nos pratiques en termes de gestion des déchets ?



Contexte et enjeux

Augmentation régulière
du coût des déchets



Loi AGEF



2019 : 102€ par
habitant



2025 : 140€ par
habitant, + 37% !



Le coût pour la population qui va
devenir vite insupportable !

Pourquoi une augmentation régulière du coût des déchets ?



- ✓ *Le coût de traitement augmente de façon exponentielle : plus loin, moins de capacité, normes environnementales*
- ✓ *La taxe sur les déchets X 10 en 5 ans*
- ✓ *Le carburant coute de plus en plus cher*
- ✓ *Le matériel roulant et les bacs coutent de plus en plus cher*
- ✓ *....*



Contexte et enjeux

Augmentation régulière du coût des déchets



Loi AGEC



Nécessité de réduire la production de déchets, pour limiter le coût du traitement



Obligation d'offrir une solution pour le tri des déchets à tous les usagers

Nécessité d'optimiser l'organisation du service de collecte des déchets pour limiter le coût de la collecte



Obligation de réduire le tonnage traité par mise en place de l'incitativité



Le choix du SYMCTOM : un projet global pour un mieux disant environnemental et une maîtrise des coûts

- ✓ Une nouvelle organisation de la collecte dans une démarche de performance
- ✓ La mise en œuvre d'une redevance incitative dès le 1^{er} janvier 2023 (à blanc, au réel au 1/01/2024)
- ✓ Action à court terme : enquête pour la création d'un fichier des redevables

Rappel de l'organisation à venir

Organisation de la précollecte

OMR :

Cas général :



Pour certains écarts :

Cadenassés



Pour certains centres-bourgs et points particuliers : sac prépayé



Emballages et papiers :

Cas général :



Pour certains centres-bourgs et points particuliers :



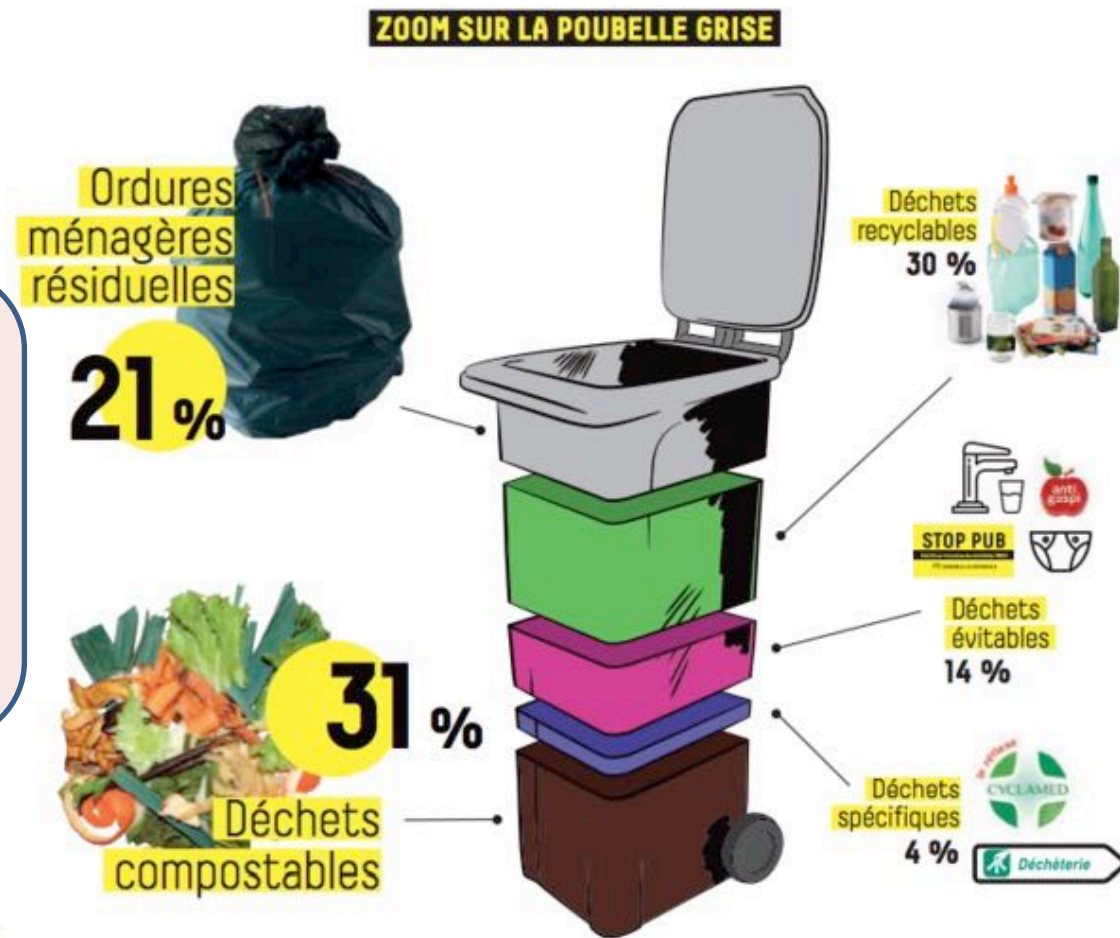
100 %



Il y a beaucoup à réduire dans une poubelle !

✓ Seule la mise en place d'une «Redevance Incitative » y contribue ...

Objectif : Inciter financièrement les producteurs de déchets à jeter le moins possible de déchets dans sa poubelle



2. La Redevance Incitative, qu'est-ce que c'est ?



La Tarification Incitative : qu'est-ce que c'est ?

Identifier la **production des déchets** non valorisables (Ordures Ménagères Résiduelles) de **chaque producteur** :



➤ Afin de **l'impliquer**, le responsabiliser



➤ Afin qu'il **ne jette que le non valorisable**



➤ Dans un but de **diminuer de façon significative le tonnage d'OMR**

Pourquoi ?



La TI = moyen très efficace pour diminuer de façon significative le tonnage d'OMR. Elle permet :

➤ L'équité, basée sur le service rendu : la quantité de déchets produite plutôt que les valeurs locatives, base de l'impôt foncier

➤ Une réponse aux objectifs réglementaires : Grenelle 1, Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, loi AGEC

➤ L'application du principe producteur- payeur

➤ La maîtrise des coûts :

- Coûts de traitement : moins de déchets = moins de TGAP*
- Coûts de collecte : baisse du taux de présentation des bacs, puis baisse possible des fréquences de collecte en fonction du type de tarification choisie

➤ La réduction de la production de biodéchets dans les OMR :

Permet d'éviter une collecte au porte à porte en secteur diffus et rural

*Dans un contexte de forte progression de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

Comment ?

La collectivité doit s'accorder sur des outils pour y arriver :

Grille tarifaire ?

Forfait de vidage ?

Dotation en bacs ?

Mesures de prévention ?



Comment ?

Le travail de préparation est le suivant :

1

Individualisation de la précollecte :
bac individuel
(rentré à domicile ou verrouillé en
point de regroupement)



Par exception, rues étroites Saint Benoit et le Blanc,
et points particuliers :

Sac prépayé et sac jaune



2

Enquête des
ménages et
établissement d'un
fichier de redevables



3

Réorganisation en interne, en
particulier au niveau des
services support tels que la
comptabilité, la maintenance...



Le bac OMR = compteur
+ il sera grand et/ou vidé
souvent, + les usagers
paieront



La redevance est un outil qui
permet **de facturer un
service rendu** en tenant
compte de la
« **consommation** » du service



Recouvrement des factures
= **rôle du CeFIP**. Il dispose
des mêmes outils que pour
la TEOM (opposition à tiers
détenteur des 130 € ± ATD)

Il faut établir le fichier des
redevables, le gérer tout au
long de l'année et au moment
voulu, lancer la facturation pour
établir le rôle et le transmettre
au CeFIP.

PART FIXE



Abonnement au service

Obligatoire et due pour chaque bac OMR. Elle peut être identique pour tous, quelle que soit la taille du bac, ou varier avec cette dernière

PART CONSOMMATION

+

Part forfaitaire, obligatoirement due et variable en fonction de la taille du bac

A la levée, ce forfait intègre un certain nombre de levées « incluses »

12 X



Part variable, fonction de la taille du bac

Elle correspond au coût unitaire de la levée, appliquée à chaque levée au-delà du forfait



abonnement et la consommation sont dus par chaque usager du service, au prorata du temps d'utilisation du service

Qui est facturé ?



L'abonnement et la consommation sont dus par chaque **usager** du service au prorata du temps d'utilisation du service



Article 2333-76 du CGCT : « ... La personne morale ou physique chargée de la gestion de la résidence est [...] considérée comme **l'utilisateur du service public** et procède à la répartition de la redevance globale entre les foyers »



L'utilisateur du service public (le redevable) est la personne morale ou physique (le bailleur social ou le propriétaire) qui gère la résidence constituée en habitat vertical ou pavillonnaire (le lieu d'habitation)



! Certaines collectivités facturent le locataire en habitat individuel

En synthèse :



Personnalisation du dispositif de pré-collecte

- bac individuel rentré à domicile



Baisse des fréquences de ramassage pour se caler sur le taux de présentation des bacs qui chute à 1 ou 2 fois /mois

Baisse de la quantité d'OMR collectée : entre 20 % et 40 %



Variation des apports en déchèterie, mais dans une moindre mesure

Augmentation du tri, de la valorisation matière (recyclage)

Augmentation de la valorisation organique compostage individuel ou collectif



Période à blanc pour laisser le temps aux usagers d'apprendre et plan de communication

3. Le calendrier détaillé d'un projet ambitieux qui va traverser le mandat



Quel calendrier de mise en œuvre ?

► 3 phases :

Année 2022 Préparation à la mise en œuvre

Études de terrain et commandes de matériel, distribution des bacs, communication

Année 2023
Phase de test (période « à blanc »)

Test du matériel, adaptation éventuelle du service et de la grille tarifaire, suivi des résultats

Année 2024
Facturation « au réel » en redevance incitative

Suivi des résultats

Zoom sur 2022

A M O	2022																																																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52

Phase préparatoire - T3 2021 au 31/12/2022

Pilotage/arbitrages/décisions

Rédaction du document de cadrage du projet	X																																																						
Actions de la collectivité concernant le cadrage du projet																																																							
COTECH	X																																																						
COPIL	X																																																						
Comité Syndical																																																							

Marchés puis leur mise en œuvre

Prestataire d'enquêtes pour constitution fichier/çusage/..	X	P																																																							
Précollecte dont composteurs, bioseaux, ...	X	P																																																							
Véhicules de collecte																																																									
Électronique embarquée	X																																																								
Logiciel de gestion RI et contrôle d'accès DT	X																																																								
Outils de communication																																																									
Dispositif de contrôle d'accès : matériel - ?																																																									
Dispositif de contrôle d'accès : travaux - ?																																																									
Achats de sacs prépayés et sacs jaunes																																																									

Actions techniques terrain

Identification des points de collecte PàP cadencé en regroupement																																																								
Identification des zones de collecte en sac et C1 ou C2																																																								
Identification du nombre de collectifs et nb de pros, dotation actuelle																																																								
Identification des collectifs et choix de la collecte																																																								
Refonte des circuits	X																																																							
Enlèvement/revente/recyclage des bacs en place																																																								
Démontage des sites de regroupement (base béton, entourage)																																																								
Caractérisations d'OMR	X																																																							

Administratif, financier et réglementaire

Dossier de demande de subvention ADEME	X																																																							
Dossier d'AAP CITEO et dépôt X	X																																																							
Finalisation du budget	X																																																							
Elaboration et validation de la grille tarifaire	X																																																							
Mise à niveau/réécriture du règlement de collecte	X																																																							

Communication/concertation

Rédaction du plan de communication																																																									
Création des outils																																																									
Communication sur le projet, actions et diffusion des outils																																																									
Rencontre avec les services fiscaux et la trésorerie																																																									
Rencontre bailleurs/finaliser le dispositif précollecte																																																									
Rencontres gros producteurs pour finaliser la précollecte																																																									
Rencontres conseils municipaux																																																									

4. A court terme, l'enquête de création du fichier des redevables



Enquête pour création du fichier des redevables

- ✓ Un courrier du SYMCTOM va être distribué
- ✓ Commence mi mai, durée 4 mois
- ✓ Fin de l'enquête mi-septembre 2022
- ✓ Enquêteurs recrutés sur place, les maires peuvent faire passer les CV des agents du recensement
- ✓ Les enquêteurs distribuent en même temps un flyer d'explication
- ✓ Les travaux sur la grille tarifaire ne pourront commencer qu'au terme de l'enquête, quand le fichier sera constitué

Exemple de fiche enquête

FICHE ENQUETE VDV T **999**
COMMUNE: **BEYNAC** Code prod : **54001**

Agent D1 / h1 h2 samedi / h3 AP DEF

Enquêté Motif non enquête : Vacant Pas trouvé Refus Doublon Accès impossible
Observations :

USAGER : Habitation Individuel Habitation en collectif avec dotation mutualisée Professionnelle =utiliser fiche pro

Adresse de dotation/facturation : 1 RUE DU GENERAL LECLERC

Adresse OK ou Modification : N° Bis/ter VOIE

NOM VOIE

Usager OK : M BLANCHARD ALAIN OU MME BLANCHARD MARIE FRANCE

Modification : M. MME M. ET MME M. ET M. MME. ET MME.

Nom :

Prénom

Tél : @

Propriétaire Locataire Rés pale Rés Sec. Activité Gîte Activité Ass. Mat.

Nb adultes: Nb enfants : Nb occas gîte et/ou Ass mat: Utilisation couches jetables

Jardin : Oui Non Compostage : Oui Non Si oui Comment ? Individuel Collectif

Intérêt biodéchets Oui Stop pub donné : Oui Non Carte déchetterie : Oui Non

Bac OM Litres. Pucé pucé par agent

N° Dot supp

Bac EMB Litres. Pucé pucé par agent

N° Dot supp

Problématiques : +100m de la route PB stockage Refus bac PAV Point de regroupement

Adresse de présentation si différente :
Observations :

PROPRIETAIRE : BLANCHARD ALAIN CLAUDE EUGENE - 0001 RUE AIGUE MARINE

Propriétaire OK ou modification : M MME bailleur Agence/Gestionnaire/Syndic Autre

Nom/enseigne

Prénom Tél :

N° voie Bis/ter Voie

Code postal : Commune :

Commentaire éventuel, lu et approuvé et signature :
La présente fiche d'enquête a pour finalité la constitution d'un fichier devant permettre la mise en place d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) sur le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Vienne.
Conformément au RGPD, toute personne peut obtenir communication sur le traitement des données, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Communauté de Communes du Val de Vienne qui sera l'unique utilisatrice des données recueillies.

Exemple d'avis de passage

AVIS DE NOUVELLE VISITE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la collecte des déchets, la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache procède à une **distribution de bacs pour la collecte des ordures ménagères**.

La société **ACP SERVICES** a été mandatée pour réaliser la distribution des bacs en porte à porte.

L'agent en charge de la distribution n'ayant pu vous rencontrer lors de précédents passages, il repassera le :

Samedi / / 2021
entre 9h00 et 13h30

Si vous ne pouviez être présent, nous vous remercions de contacter ACP SERVICES au 0800 111 102 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9H à 12h30 et de 13h30 à 18H pour convenir d'un rendez-vous.

Code Agent : Code Producteur :



Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
320 rue des Verseaux – 02360 Rozoy-sur-Serre
03.23.98.04.54 / contact@portes-de-thierache.fr
<https://www.portes-de-thierache.fr>

AVIS DE PASSAGE DEFINITIF

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la collecte des déchets, la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache procède à une **distribution de bacs pour la collecte des ordures ménagères**.

La société **ACP SERVICES** a été mandatée pour réaliser cette prestation.

N'ayant pu vous rencontrer lors des précédents passages, nous vous remercions de contacter ACP SERVICES au 0800 111 102 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9H à 12h30 et de 13h30 à 17H pour réaliser l'enquête par téléphone et convenir d'un jour de dépôt de votre bac.

Si les lignes sont occupées, merci de bien vouloir indiquer sur le répondeur votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et le code producteur indiqué ci-dessous pour que notre service puisse vous rappeler.

Code Agent : Code Producteur :



Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
320 rue des Verseaux – 02360 Rozoy-sur-Serre
03.23.98.04.54 / contact@portes-de-thierache.fr
<https://www.portes-de-thierache.fr>

5. Un élément essentiel de communication : la distribution des bacs par les communes avec l'appui du SYMCTOM



Distributions des bacs par les communes

- ✓ Le nombre de bacs, et les volumes adaptés seront livrés à partir de septembre dans chaque commune
- ✓ La distribution sera faite par les agents communaux et les élus
- ✓ Une communication complémentaire sera laissée avec le bac
- ✓ Le fichier de dotation des bacs (un bac/une puce/un utilisateur) sera complété
- ✓ L'assistance technique du SYMCTOM est prévue si besoin



MERCI DE VOTRE ATTENTION

